

PROJET EDUCATIF « LES BEBES NAGEURS CADURCIENS »



I. Table des matières

| | | |
|-------|---|---|
| I. | Table des matières | 2 |
| I. | STATUT ET VOCATION | 3 |
| II. | CONTEXTE SOCIAL | 3 |
| III. | NOS VALEURS ET NOTRE APPROCHE PEDAGOGIQUE | 3 |
| A. | L'implication des parents | 3 |
| B. | Le rôle et le profil des animateurs..... | 3 |
| C. | Approche éducative : bébés nageurs, jardin d'éveil aquatique..... | 4 |
| 1. | Bébés nageurs 4 mois à 2 ans..... | 4 |
| 2. | Jardin d'éveil aquatique : les 2- 6 ans :..... | 4 |
| IV. | La formation des équipes d'encadrement | 5 |
| V. | Règlement intérieur | 5 |
| VI. | NOS PARTENAIRES..... | 5 |
| VII. | LES MOYENS MIS A DISPOSITION | 6 |
| VIII. | Références..... | 6 |

I. STATUT ET VOCATION

L'association des bébés nageurs cadurciens est une association loi 1901.

Créée en 1985, à Cahors, sa vocation première est d'organiser des moments de détente, de sécurisation et de jeux pour les bébés et les enfants dans l'eau, afin de se familiariser avec le milieu aquatique tout en renforçant le lien familial.

Son fonctionnement est exclusivement basé sur le bénévolat : celui des membres élus de son conseil d'administration et de son bureau, mais également celui des parents animateurs.

II. CONTEXTE SOCIAL

L'association accueille d'une part des bébés dès l'âge de 4 mois jusqu'à leurs 18-24 mois sur des créneaux qui leur sont dédiés et adaptés, puis ensuite sur le jardin aquatique jusqu'à l'année de leurs 6 ans (enfants ayant 5 ans à la rentrée de septembre).

Ainsi, elle offre la possibilité aux familles d'avoir une activité dès le plus jeune âge de leur enfant et de ne pas rompre le lien avec l'eau jusqu'à l'âge réglementairement requis pour les premiers apprentissages de la nage (proposé par le grand Cahors notamment).

Le recrutement des adhérents se fait par bouche-à-oreille, par voie de communication (affiches et articles de presses, réseaux sociaux, site internet), et par la participation annuelle au forum des sports du grand Cahors.

Le montant des cotisations, quasi inchangé depuis près de 10 ans, et rappelé dans le règlement intérieur, vise à offrir l'accès aux activités au plus grand nombre.

III. NOS VALEURS ET NOTRE APPROCHE PEDAGOGIQUE

L'association des bébés nageurs cadurciens adhère à la FAAEL, et ses membres y prennent leur licence fédérale. Aussi le premier socle de valeurs de notre association reprend complètement l'approche et les valeurs fédérales en les adaptant à notre contexte socio-géographique.

A. L'implication des parents

Les activités des bébés nageurs et du jardin d'éveil aquatique sont des activités familiales de loisirs dans laquelle les parents sont totalement impliqués et acteurs. Les échanges, la qualité de la relation parents / enfant au cours de la séance sont gages d'une adaptation réussie des bébés nageurs au milieu aquatique. Les séances sont organisées en deux catégories d'âges : les 4-24 mois (bébés nageurs) et les 2-6 ans (jardin d'éveil aquatique). Les binômes parent-enfant évoluent librement et bénéficient de la proposition d'animations.

Stimulation sensorielle et interactions familiales contribuent au développement psychomoteur des bébés nageurs.

B. Le rôle et le profil des animateurs

Notre organisation repose sur l'animation combinée de deux adultes : un MNS, rémunéré, ainsi qu'un parent animateur bénévole, membre d'une équipe qui se constitue chaque début d'année sur la base du volontariat.

MNS et parents animateurs inscrivent leur action dans le cadre de ce projet éducatif. Les MNS sélectionnés pour la saison formulent un projet pédagogique et proposent un déroulé de séances pour l'année, validé par le bureau de l'association.

Dès que possible les MNS sont présents dans le bassin. Ils assurent la sécurité et le bien-être des participants, donnent des conseils sur la pratique, participent aux jeux, accompagnent les familles individuellement. L'aménagement et le matériel adaptés aux intérêts et compétences des enfants favorisent le jeu, l'exploration du milieu, les apprentissages. Le développement des compétences aquatiques des bébés nageurs (s'équilibrer dans l'eau, se déplacer avec ou sans matériel, s'immerger...) mais aussi terrestres en lien avec l'eau (glisser avec le toboggan, grimper, sauter...) est recherché.

Le parent animateur veille à faciliter la logistique parent-enfant, en particulier pour les plus jeunes, et complète l'animation de séance en accord avec le MNS.

C. Approche éducative : bébés nageurs, jardin d'éveil aquatique

1. Bébés nageurs 4 mois à 2 ans

Le jeu est au cœur de notre projet éducatif. Il est le meilleur vecteur de l'adaptation à l'eau des enfants. Ce sont des « explorateurs » qui observent, s'étonnent, touchent, goûtent, montrent, interpellent, éclaboussent, manipulent les objets, fréquentent le bord du tapis, se penchent vers l'eau, rebroussement chemin et recommencent ; des « scientifiques » qui comparent, analysent, déduisent, construisent des liens de cause à effets, imitent, répètent...

A la piscine, les bébés nageurs apprennent et apprennent à apprendre.

En fonction de l'âge, du stade de développement, des acquis ; les essais-erreurs, la prise d'initiative, la recherche d'autonomie, la rencontre avec les autres vont être favorisés. Il n'y a pas de « programme » d'apprentissage mais le respect d'une logique de progression se développant sur un rythme variable d'un bébé nageur à l'autre, d'une famille à l'autre. L'immersion fait partie de l'adaptation et de la « conquête » du milieu aquatique par les bébés nageurs. Elle s'inscrit dans les jeux, l'exploration, les « prises de risques » et les interactions familiales propres à chaque enfant. Elle est proposée, jamais imposée.

Les séances ont une durée de 30 min. La température de l'eau, dans le bassin balneo, est autour de 32°C.

2. Jardin d'éveil aquatique : les 2- 6 ans :

Dans le prolongement des « bébés-nageurs », l'activité aquatique pour les enfants de 2 à 6 ans, loin de se contenter de répondre dans une approche technique à la question de la natation enfant se poursuit selon la même logique et les mêmes principes pédagogiques : respect de l'enfant, de ses capacités, plaisir de l'engagement dans l'action, importance du jeu, implication des parents, accompagnement des familles par des animateurs, différenciation des réponses pédagogiques, aménagement du milieu, place pour la créativité, ouverture sociale.

Il s'agit pour l'enfant dans sa rencontre avec l'eau de construire progressivement, à son rythme, un « répertoire moteur » efficient, lui permettant d'y évoluer avec maîtrise et plaisir.

La question du « savoir nager » va se poser assez « naturellement », et sera abordée indirectement chez les plus grands par des conseils personnalisés, mais sans que cela soit un objectif impératif.

Nous préférons le développement de « l'aisance aquatique » à l'apprentissage de la « natation enfant ». C'est-à-dire la construction, à travers le plaisir de l'engagement corporel, l'expérimentation et le jeu, d'une locomotion permettant de se mouvoir dans toutes les dimensions de l'espace

aquatique. Plus qu'en terme de natation enfant, l'apprentissage de l'eau s'exprime en termes « d'aventure motrice aquatique » : enchaînement de sauts, plongeurs, immersions, déplacements en immersion ou en surface sans flotteur, culbutes...

Les séances ont une durée de 45 min. La température de l'eau, dans le bassin aqualudique est entre 30 et 32°C.

IV. La formation des équipes d'encadrement

Le conseil d'administration et le bureau sont désignés démocratiquement selon les modalités prévues par le règlement intérieur.

L'équipe de parents animateurs est renouvelée à chaque rentrée suite à appel à volontariat auprès des parents adhérents. Ils bénéficient d'une formation interne autour de ce projet éducatif, et d'un guide du parent animateur.

Un temps de préparation/ formation des parents animateurs est prévu en début d'année, mêlant présentation formelle (qui peut se faire en groupe), et accompagnement individualisé à l'animation des premières séances. Au besoin, la formation continue, selon les mêmes modalités pratiques, peut être organisée à nouveau en cours d'année. Coordonnée par un membre du bureau, cette animation de l'équipe des parents animateurs vient également solliciter le tutorat des parents animateurs plus anciens ou confirmés.

PRO-SPORT soumet à l'association des profils d'intervenants, tous MNS, afin que nous puissions les affecter aux créneaux. Nous vérifions individuellement leur adhésion à ce projet éducatif, préférentiellement par entretien, et demandons la proposition d'un projet pédagogique adapté aux créneaux qu'ils auront à animer.

V. Règlement intérieur

Le fonctionnement de l'association, tant au niveau bénévole, démocratique, administratif que dans l'organisation des séances est repris dans un document revu annuellement en conseil d'administration. Il est soumis à l'approbation des familles au moment de l'inscription annuelle.

Y sont notamment consignées : les modalités de désignation du conseil d'administration et du bureau, les conditions d'inscription, l'organisation des séances, les tenues vestimentaires, la gestion du droit à l'image ainsi que les modalités d'indemnisation de l'investissement des parents bénévoles.

VI. NOS PARTENAIRES

La FAEEL, et tout son accompagnement fédéral, notamment assurantiel.

L'office des sports du grand CAHORS, par :

- La participation aux journées du sport à chaque rentrée
- La mise à disposition gracieuse des bassins (aqualudique et balneo)
- La mise à disposition de salles de réunions
- Le lien avec l'opération « aide à la pratique sportive »

La DDCSPP / J&S, par le suivi et les conseils, notamment de son conseil technique Monsieur BOURRICAUD Cédric.

L'association PROSPORT – GEA, qui recrute et nous met à disposition des MNS, selon une facturation mensuelle.

La CMCAS qui nous met régulièrement à disposition ses locaux du gymnase croix de fer pour nos événements festifs, dans des conditions matérielles et financières adaptées.

La Banque Populaire, où l'association a domicilié son compte.

VII. LES MOYENS MIS A DISPOSITION

Le grand CAHORS, par convention reconduite annuellement, met à disposition sur des créneaux dédiés :

- Les vestiaires collectifs
- L'espace balneo, pour l'activité bébés nageurs , avec un accès exceptionnel par le bassin, et un stockage de matériel de puériculture (matelas à langer)
- L'espace aqualudique
- Une zone de stockage dans les locaux matériels (Nord), où l'association entrepose son matériel propre sur une étagère dédiée, ou dans des casiers propriétaire
- L'accès au matériel pédagogique école, négocié depuis 2017
- Cahors Natation, en bon voisinage, accepte également le partage de matériel, à valider au coup par coup avec leurs maitres-nageurs.
- Une boîte aux lettres et l'accès aux salles de réunions sur réservation.
- Des cartes d'accès remises sous caution aux membres de notre association

L'association investit chaque année dans le renouvellement de son matériel propre, prioritairement pour compléter de manière spécifique ce qui n'est pas mis à disposition par la collectivité (matériel ludique, et de puériculture).

Au-delà de la mise à disposition des infrastructures, l'association ne bénéficie d'aucune autre aide régulière de la part de la collectivité.

VIII. Références

Site internet fédéral de la FAEEL (dont références réglementaires et circulaire Perillat) :

<http://www.fael.asso.fr/>

Site internet des bébés nageurs cadurciens : <http://bebesnageurs46.e-monsite.com/>

Réglementation applicable aux baignades : Sécurité des activités aquatiques, de baignade ou de natation : <http://www.sports.gouv.fr/prevention/protection-securite/Reglementation-des-APS/article/Piscines>